



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/42/L.71
23 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 82 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Projet de résolution présenté par le Vice-Président de la Commission,
M. Mohamed Shaaban (Egypte), à la suite de consultations officieuses
sur le projet de résolution A/C.2/42/L.62

Fondation Raúl Prebisch

L'Assemblée générale,

Consciente du rôle important que Raúl Prebisch, premier Secrétaire général de la CNUCED et ancien Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine, a joué dans le système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le développement et la coopération économique internationale,

1. Accueille avec une vive satisfaction la création, en Argentine, de la Fondation Raúl Prebisch et son projet d'encourager l'étude des questions de développement, en particulier dans l'optique des pays en développement;

2. Invite tous les Etats ainsi que les entités, organisations et organismes compétents des Nations Unies à seconder la Fondation Raúl Prebisch dans ses activités en faveur du développement.
